

L'ÉCONOMAT EN BREF

SEPTEMBRE 2023

LA RENTRÉE

La rentrée rime avec mouvement du personnel ecclésiastique, nouvelle année pastorale - *Viens, suis-moi!*. Devenons "prophète" des données, en effectuant la révision des obligations administratives dont nous sommes tributaire pour soutenir nos équipes. Nous vous souhaitons une bonne et belle rentrée!

Nathalie Taillandier, vérificatrice

ASSEMBLÉE DE FABRIQUE - PLACEMENTS

La fiducie du CACRS, (décret 8.6)

Quels sont les avantages à utiliser la Fiducie du CACRS?

- C'est une entité légale distincte. Les sommes qui y sont déposées ne peuvent pas être revendiquées par d'éventuels créanciers de la CACRS.
- Gérée par 4 fiduciaires. Au 31 mars 2023, la valeur du portefeuille était de 30,5 M
- Son but est d'offrir des rendements supérieurs au marché pour un produit équivalent (placements garantis et encaissables en tout temps, sauf certaines exception).
- La Fiducie verse les intérêts deux fois par années et des ristournes annuelles lorsque la valeur du portefeuille de la Fiducie le permet.

Renseignez-vous auprès de l'économat.

FORMATIONS

INVITATION - 20 OU 21 SEPTEMBRE

LES ASSURANCES POUR TOUS 2H30

PRÉSENTÉES PAR LA MUTUELLE

OBLIGATIONS ET ASTUCES 2H00

PRÉSENTÉES PAR LE DIOCÈSE-ÉCONOMAT

POUR QUI?

ASSEMBLÉE DE FABRIQUE/CONSEILS DE GESTION

(FORMATION 2: TÂCHES DÉTAILLÉES + AGENDA + COMITÉS)

SECRÉTAIRES / COMPTABLES

FORMATIONS SUR LOGICIEL SAGE

BUDGET: Vous pouvez intégrer votre budget annuel à même SAGE et définir sa périodicité. Vous avez des communautés? Oui, vous pouvez affecter votre budget par communauté. C'est un peu de boulot au départ, MAIS un soutien pour l'année qui suit!

PROJET - Pourquoi faire? Vous pouvez créer des projets spécifiques à même SAGE. Ceci vous permet de suivre un évènement particulier, des travaux spécifiques, campagne de sensibilisation particulière ou autres. Quelle est la différence des postes du Grand Livre? Le "projet" permet d'obtenir les données spécifiques, par type de revenus et de dépense sans avoir toutes les transactions de la fabrique. Vous obtenez ainsi le net de votre "projet" en temps réel.

Des capsules vidéo sont à venir dans les prochaines semaines sur ces sujets.

Besoin d'une formation, nommez-le!

À venir d'ici novembre, en présentiel:

"les cimetières" et leur gestion.

LES "NE PAS" OUBLIER



PRÊTRE - LES DÉMÉNAGEMENTS

Salaires des prêtres, décret 1.1:

Les prêtres n'ont pas de "paie de départ". Ils deviennent salariés de la nouvelle fabrique à leur entrée en fonction.

Assurances collectives, décret 1.4:

La paroisse qui accueille le nouveau prêtre n'a pas à faire d'ajustement concernant l'avantage lié aux assurances collectives.

La paroisse qui, au premier janvier, avait été facturée pour un prêtre qui déménage de fabrique en septembre, **devra faire attention sur le T4 de fin d'année** afin que l'avantage lié à l'assurance soit ajusté et reflète le versement fait pour ce prêtre.

La retraite :

Un relevé d'emploi peut être émis. Vérifier avec le prêtre la nécessité d'en obtenir un.

Espace logement, décret 1.6:

Inclure le montant alloué sur la paie du prêtre. De plus, vous assurez d'obtenir la preuve de son assurance locative. Votre assureur ne couvre pas les locations de chambre ou presbytère aux prêtres.

Les vacances, décret 1.10:

Les prêtres ont droit à un mois de vacances par année non cumulatif et cela fait partie du salaire annuel. Exemple: 11 mois de travail un mois de congé, la paie régulière sera versé.



NOS
COORDONNÉES 819-563-9934 // 215
COMPT.PAROISSE@DIOCÈSEDESHERBROOKE.ORG